

*COMMUNE
DE HIRTZBACH*

BULLETIN



COMMUNAL

FEVRIER 2019

1. Informations paroissiales

- ❑ Pour joindre ou rencontrer Vincent FRECHIN, notre curé doyen, composer le 03.89.89.44.55 ou le 06.80.08.77.30.

Adresse courriel : frechin.vincent@orange.fr

Robert TUMU : 03 89 40 51 62 ou 06 77 57 11 20.

- ❑ Pour demander vos intentions de messe, adressez-vous à M. Samuel GRAFF (Tél. : 03.89.40.99.94). Coût d'une messe publiée dans le bulletin : **17 €**.

- ❑ Projet de mariage (formalités sommaires) :

- prendre contact **six mois au moins** avant le mariage avec le curé doyen (dossier administratif – renseignements divers) ;
- suivre de préférence une préparation au sacrement et s'inscrire à une session organisée par le centre de préparation au mariage (contact : R. et M-P WOLFER – 03 89 57 26 40).

- ❑ Projet de baptême (formalités sommaires) :

- les parents introduisent la demande auprès du curé de la communauté au moins **3 mois** avant la date du baptême prévue (les baptêmes sont généralement célébrés les samedis matins ou après-midi ou les dimanches pendant ou après la messe dominicale) ;
- deux réunions sont prévues : l'une pour l'ensemble du Doyenné de HIRSINGUE, avec un prêtre et une équipe de chrétiens ; l'autre individuellement avec le prêtre célébrant les baptêmes ;
- renseignements auprès de M. Vincent FRECHIN, curé doyen au 03.89.40.51.62.

- ❑ Noces d'Argent ou Noces d'Or :

Prendre contact avec le curé doyen au moins 5 mois avant la date désirée.

- ❑ Préparer la célébration de funérailles :

Une équipe de bénévoles de notre Communauté de paroisses a participé à un cycle de formation en pastorale de funérailles et est aujourd'hui en mesure de proposer aux familles en deuil soutien et conseils dans la démarche de leur deuil et de les aider à préparer la célébration avec le prêtre.

Personnes à contacter : M. Denis SCHICKLIN au 06.41.32.23.96
M. le Curé Doyen au 06.80.08.77.30

❑ Les autres référents pastoraux :

- Pastorale des 1ers Sacrements
M. Gérard STOECKLIN – 03.89.25.02.48 ou au 06.01.18.56.27
- Pastorale des Confirmations :
M. Vincent FRECHIN – 03.89.89 44 55 ou 06 80 08 77 30
- Profession de Foi :
M. Vincent FRECHIN – 03.89.89 44 55 ou 06 80 08 77 30
- Service de l'Évangile auprès des malades
Mme MARTIN (03 89 40 51 07) ou Mme REDERSTORFF
(03 89 25 82 13)
- Pastorale des Chorales
M. Paul VETTER – 03.89.07.12.12
- CARITAS – Secours Catholique
Contact : 06.74.76.14.75

Les paroissiens trouveront dans le bulletin « Notre lien » édité chaque trimestre par la Communauté de Paroisses « Cœur du Sundgau » toutes informations utiles et complémentaires sur la paroisse (abonnement annuel : 10 €).

Visitez le site internet de la COMPAH : www.coeur-du-sundgau.fr

❑ Horaires des messes dominicales et des principales célébrations à HIRTZBACH (du 01.02 au 28.02.2019) :

- Dimanche 10.02.2019 : 10 H 30 *Messe*
- Vendredi 15.02.2019 : 18 H 00 *Messe*

❑ Durant le mois de février 2019 sont invités à servir à l'Autel :

Tous les servants disponibles souhaitant apporter leur aide au service des messes ci-dessus sont les bienvenus !

2. Quête pour le chauffage de l'église

La paroisse se permettra de solliciter la générosité de la population les **samedis 09 février et 16 février 2019**, pour le chauffage de l'église.

A cet égard, elle rappelle aux donateurs que les dons à partir de 15 € sont déductibles de l'impôt sur le revenu (66 % de la somme versée) et donnent lieu à délivrance d'un justificatif, comme les années passées.

En cas d'absence, les personnes souhaitant faire un don peuvent appeler le 06 85 27 04 08, le 03 89 40 15 94 ou le 03 89 08 74 41.

D'avance un grand merci pour votre soutien.

3. Communiqué de l'Ecole de Musique du Sundgau

Comme chaque année, l'Ecole de Musique du Sundgau organise une audition publique de ses jeunes élèves, **le lundi 04 février 2019 à partir de 19 h 00 au Foyer Saint-Maurice.**

4. Après-midi récréatives - 3ème âge

Mme Marie-Rose HARTMANN informe les personnes âgées de 60 ans et plus que les après-midis récréatives organisées à leur intention au Foyer Saint Maurice auront lieu **les lundis 04 et 18 février 2019** à partir de 13 heures 30.

Venez nombreux passer un agréable moment de détente, en cette triste période hivernale !

5. Communiqué des associations locales

- ❑ Le Football-Club organise son traditionnel déjeuner dansant, **le dimanche 03 février 2019** à partir de 11 heures 30 au Foyer Saint Maurice (carpes frites salade ou jambon braisé – frites salade–dessert – café).

Animation musicale assurée par Patrick WOLFER.

Prix : 16 € (carpes) ; 15 € (jambon).

Réservation : 03.89.40.00.90 ou 03.89.40.90.36 ou 03.89.40.74.09 ou 03.89.25.27.94.

- ❑ L'Association des Donneurs de Sang bénévoles invite ses membres et toutes les personnes souhaitant faire un geste de solidarité à l'égard d'autrui, à prendre part à la **collecte de sang** organisée **le vendredi 15 février 2019 à CARSPACH, de 16H30 à 19H30.**

La dernière collecte du 07.12.2018 à CARSPACH a réuni 75 donateurs. Voici le bilan des dons de sang organisés à HIRTZBACH et à CARSPACH en 2018 :

- 6 collectes ont été organisées par le Groupement (3 à HIRTZBACH et 3 à CARSPACH) qui ont accueilli 439 donateurs (416 en 2017) ;
- les 3 collectes de HIRTZBACH ont réuni 230 donateurs (196 en 2017) ;
- En 2019, l'Association organisera à nouveau trois collectes à HIRTZBACH (les 12 avril, 12 août et 06 décembre au Foyer Saint Maurice) et deux autres collectes auront lieu à CARSPACH les 07 juin et 11 octobre.

L'Association remercie les donateurs de sang et compte sur eux et sur les nouveaux donateurs pour espérer atteindre les mêmes chiffres qu'en 2018.

❑ Les Donneurs de Sang bénévoles viendront solliciter la population de Hirtzbach à l'occasion de leur quête annuelle, prévue **le samedi 02 février 2019**. Les bons chiffres mentionnés ci-dessus sont également le fruit du soutien des Hirtzbachois, de la Commune et du Crédit Mutuel. L'association les en remercie vivement !

❑ La Bougeotte de HIRTZBACH souhaite à tous une belle année 2019. Elle remercie chaleureusement les personnes ayant créé, mis en valeur ou offert des décorations de Noël pour embellir le village.

Dès la fin du mois de janvier 2019, le groupe de bénévoles va s'atteler à la création des décorations de Pâques. Les personnes intéressées, souhaitant intégrer le groupe de bricoleurs de l'association, peuvent contacter Martine HELL au 07.84.44.05.71 ou Andrée RUEFF au 03.89.40.26.72. D'avance un grand merci.

6. Carnaval des enfants

L'association du carnaval remercie sincèrement la Commune pour l'aide précieuse apportée à l'organisation de son marché de l'Avent, ainsi que les artisans et exposants, les visiteurs venus nombreux et toutes les personnes ayant contribué à la réussite de cette seconde édition.

Elle reconduira bien évidemment cette manifestation et vous donne d'ores et déjà rendez-vous le 30 novembre prochain.

Par ailleurs, l'association organise son traditionnel carnaval des enfants, le **dimanche 24 février 2019**.

Les inscriptions s'effectuent dans la cour de l'école élémentaire à partir de 13 H 30. Le départ de la cavalcade est fixé à 14 H 00, elle mènera le cortège à travers les rues du village pour aboutir au Foyer Saint Maurice où les dernières inscriptions seront toujours possibles.

Au foyer, les enfants défileront sur scène pour présenter leurs costumes et un classement sera établi à l'issue de ce défilé. Dans l'ordre, chacun sera ensuite invité à monter sur scène pour choisir son cadeau ; tous les enfants seront récompensés.

L'association du Carnaval et les parents d'élèves vous espèrent nombreux à cette manifestation organisée au profit des écoles de HIRTZBACH.

7. Bois de chauffage

Les personnes intéressées par des lots de BIL et du bois en stères peuvent passer commande en mairie jusqu'en fin février 2019.

Les prix varient de 38 € HT le m³ de BIL à 47 € HT le stère.

Contact : Mairie (Tél. : 03.89.40.99.21) ;
 M. FELLETT (Tél. : 06.82.61.29.57).

8. Nouveaux arrivants (rappel)

Les personnes qui se sont récemment installées dans le village sont cordialement invitées à venir se présenter en Mairie, afin de recevoir tous renseignements utiles sur HIRTZBACH, se voir remettre une dotation de sachets destinés au tri sélectif des déchets, demander leur inscription sur la liste électorale, le cas échéant, prendre connaissance des démarches administratives accompagnant leur changement de domicile, etc...

A cet égard, les propriétaires-bailleurs seraient bien aimables d'informer régulièrement la Mairie des changements de locataires enregistrés dans les logements loués.

On ne le rappellera jamais assez, à en constater le nombre croissant de nouveaux arrivants qui ne pensent pas se signaler en mairie... ni à indiquer leur départ, lorsqu'ils quittent la Commune...

Un simple courriel adressé par les propriétaires-bailleurs à la mairie pour signaler tout changement de locataire serait très apprécié (mairie.hirtzbach@wanadoo.fr)

9. Maintenance de l'éclairage public

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Commune de HIRTZBACH a repris à son compte la gestion de l'éclairage public auparavant dévolue à la Communauté de Communes Sundgau.

Le marché de maintenance du réseau a été confié à l'entreprise PONTIGGIA.

Toute panne, tous incidents divers visant l'éclairage public (lampe éteinte, qui s'allume et s'éteint par intermittence, candélabre accidenté ou endommagé, lanterne endommagée...) doivent dorénavant être signalés à la Mairie de HIRTZBACH (Tél. : 03.89.40.99.21, courriel : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr) et à elle seule.

Cette dernière adressera les demandes d'intervention directement au prestataire (PONTIGGIA).

10. Tarifs de la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères

Après 9 mois d'utilisation du service d'enlèvement des déchets mis en place au mois d'avril 2018 par la Communauté de Communes Sundgau (CCS), les tarifs de la redevance qui remplacera désormais la TEOM (laquelle figurait sur l'avis de taxes foncières jusqu'en 2018 inclus) à compter du 01.01.2019 ont été votés le 13.12.2018 par ladite Communauté de Communes.

Ces tarifs se composent :

- d'une part forfaitaire désignée « accès aux services de recyclage » ;
et
- d'une part variable désignée « utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles », calculée sur un minimum de 3 levées par semestre.

Les tarifs de la part forfaitaire (accès aux services de recyclage » se déclinent sur la base d'un prix unitaire en fonction de la composition du foyer, à raison de 31,70 € par personne et par semestre.

La part variable (utilisation du service de collecte des ordures ménagères résiduelles » est quant à elle facturée sur la base d'un coût de 0,051 € par litre d'ordures ménagères résiduelles, en fonction du type de bac (80 l, 140 l, 240 l, ...).

Ce coût global comprend bien évidemment la totalité des prestations assurées par le service (recyclables, biodéchets, verre, déchets verts et accès en déchèterie à raison de 18 passages par an).

D'après nos renseignements, la CCS enverra d'ici fin janvier une facture estimative (couvrant la période d'avril à décembre 2018) visant à informer les foyers sur les tarifs qui s'appliqueront selon leur situation et à leur fournir un aperçu de la facturation sur le principe de la levée.

A titre purement indicatif, voici deux exemples de tarifs qui seront désormais appliqués à compter du 01/01/2019 (les chiffres détaillés figurent dans le bulletin communal 2018, distribué récemment) :

- Foyer de 2 personnes :
 $(63,40 \times 2 \text{ semestres}) + (12,30 \times 2 \text{ semestres}) = 151,40 \text{ € par an}$, auquel s'ajoute (s'il y a lieu) une ou plusieurs levées supplémentaires facturées 4,10 €/levée (bac de 80 l) ;
- Foyer de 5 personnes :
 $(158,50 \times 2 \text{ semestres}) + (21,30 \times 2 \text{ semestres}) = 359,60 \text{ € par an}$, auquel s'ajoute (s'il y a lieu) une ou plusieurs levées supplémentaires facturées 7,10 €/levée (bac de 140 l).

11. Elaboration du PLUi d'ALTKIRCH

En décembre 2014, la Communauté de communes d'Altkirch a prescrit l'élaboration de son plan local d'urbanisme (PLU) intercommunal. Ce projet couvre les communes d'Altkirch, d'Aspach, de Carspach, de Heimersdorf, de Hirsingue et de Hirtzbach. La Communauté de communes Sundgau, issue de la fusion de cinq anciennes communautés de communes au 1^{er} janvier 2017 dont celle d'Altkirch, poursuit cette élaboration.

Ses objectifs sont les suivants :

- poursuivre le développement démographique dans une production économe et harmonieuse de secteurs résidentiels ;

- reconsidérer le réel potentiel des zones d'aménagement d'ensemble à vocation résidentielle ;
- anticiper les besoins d'espaces aménageables qui naîtront des nouvelles charges de centralité des communes d'Altkirch et de Hirsingue ;
- prendre en compte les nouvelles contraintes d'aménagement dans la production urbaine ;
- assurer un développement qui préserve l'attractivité des paysages à forte identité du secteur ;
- réserver des espaces à la lutte contre les risques naturels identifiés.

Une première réunion publique s'est tenue en octobre 2018 afin de présenter le diagnostic du secteur et le projet d'aménagement et de développement durables (PADD). Une seconde réunion organisée le 21 janvier 2019 a été l'occasion de présenter les pièces réglementaires aux habitants (règlement écrit, plans de zonage, orientations d'aménagement et de programmation).

Des registres sont par ailleurs disponibles dans les mairies et au siège de la communauté de communes pour recueillir les remarques des habitants. Les documents du projet sont consultables en mairie et au siège de la communauté de communes au fur et à mesure de l'avancée du projet. Ils sont également téléchargeables sur le site de la communauté de communes.

Les actes d'urbanisme qui seront déposés une fois le PLUi approuvé devront être conformes à ces pièces.

Voici les prochaines étapes de la procédure d'élaboration du PLUi :

- arrêt du projet de PLUi par le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau, le 21 février 2019 ;
- consultation des personnes publiques associées ;
- enquête publique ;
- approbation du PLUi par le Conseil de la Communauté de Communes Sundgau, avant fin 2019 ;
- application du PLUi approuvé.

Plus de renseignement sur www.cc-sundgau.fr > rubrique Vivre et habiter / Urbanisme / Procédure en cours / Elaboration du PLUi.

12. Communiqué de l'Association APALIB

Vous êtes une personne âgée et vous vous sentez seul(e) ?

Bénéficiez des « visites à domicile » par les bénévoles de l'Association APALIB. Entièrement gratuit, ce service vous offrira des moments de convivialité et d'échange avec un bénévole partageant les mêmes centres d'intérêt que vous.

Discussion, promenade, lecture, jeux de société... : retrouvez le plaisir de la rencontre !

La mise en place est simple : vous faites la demande, APALIB vous met en relation avec un bénévole, et si vous vous entendez bien avec ce bénévole, vous convenez ensemble du jour/heure de sa visite hebdomadaire.

Profitez également de l'aide administrative à domicile avec les bénévoles écrivains du lien.

Ce service entièrement gratuit s'adresse aux personnes qui ne peuvent pas se déplacer pour chercher de l'aide auprès des professionnels et qui souvent restent sans solution à leurs problèmes. Les écrivains du lien vous aident à :

- lire, rédiger, comprendre un courrier ;
- trier et classer les documents ;
- faire des démarches auprès des professionnels (prise de rendez-vous, renseignements) ;
- remplir un formulaire, etc...

Vous souhaitez devenir bénévole visiteur à domicile ou écrivain du lien ? Rejoignez notre équipe de bénévoles.

Contact : APALIB – Béata HAVREZ – Tél. : 03.89.23.23.02.

13. Communiqué du délégué du Défenseur des Droits

Depuis l'automne 2016, M. Jacques DENTZ, délégué du Défenseur des Droits tient une permanence dans le sud du département. Une permanence est ainsi ouverte à la mairie d'Altkirch, **le vendredi de 9H à 12H et de 14H à 17H sur rendez-vous, sur simple appel au 03 89 08 36 05 (courriel : jacques.dentz@defenseurdesdroits.fr)**

Elle s'adresse à toute personne qui estime être en difficulté vis-à-vis de l'accès à ses droits dans l'une des situations suivantes :

- être en désaccord avec une décision ou un comportement d'un service public de l'Etat, d'une collectivité territoriale ou de tout organisme de service public ;
- constater que les droits de l'enfant ne sont pas respectés ou que son intérêt est mis en cause ;
- estimer être victime d'une situation de discrimination ;
- être témoin ou victime d'un comportement abusif de la part d'une personne exerçant une fonction ou activité de sécurité.

14. Bien vous chauffer tout en réduisant le montant de vos factures !

Vous êtes propriétaire d'un logement mal isolé et vous souhaitez le rénover ? Vous pouvez bénéficier jusqu'à 60% de subventions sur vos travaux, grâce au programme d'intérêt général « Habitat Mieux 68 » !

Ce dispositif, mis en place à l'initiative du Conseil Départemental, en partenariat avec l'ANAH, mobilise deux acteurs essentiels : l'ADIL qui vous apportera les conseils nécessaires pour l'étude de votre projet, et CITIVIA qui vous accompagnera dans le montage de votre dossier de demande de subvention avec des conseils techniques.

Pour quels projets de travaux ?

Installer un nouveau système de chauffage, de production d'eau chaude performant, mieux isoler votre logement, remplacer vos fenêtres,... Dans tous les cas, les travaux doivent permettre de réduire d'au moins 25% la consommation énergétique du logement des propriétaires occupants et de 35% pour les propriétaires bailleurs.

Pour tous renseignements, contacter ADIL 68 – Point Rénovation Info Service au 03 89 21 75 35 (email : contact@adil68.fr).

Vous pouvez également faire votre demande en ligne sur **monprojet.anah.gouv.fr** où vous pouvez tout de suite savoir si vous êtes pré-éligible aux aides de l'ANAH.

15. Remerciements

- ❑ Marie-Louise BIHR a été très touchée par les nombreuses marques de sympathie et d'amitié qui lui ont été témoignées à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire, fêté la veille de Noël. Elle remercie en particulier sa famille, ses voisins et amis, M. le Maire et ses adjoints, M. le Député Jean-Luc REITZER et le Crédit Mutuel pour leurs présents, visites, cartes et messages téléphoniques.
- ❑ Raymond FEDERSPIEL remercie sincèrement toutes celles et ceux qui lui ont adressé des cartes de condoléances et messages de compassion et de soutien, suite au décès de son épouse Jeanne.
- ❑ Miriam RICH exprime quant à elle sa reconnaissance sincère à M. le Maire, à ses adjoints, à M. le Député REITZER, à sa famille, ses voisins et amis pour l'avoir honorée à l'occasion de son 85^{ème} anniversaire, que ce soit par des visites, des cartes, des appels téléphoniques ou des cadeaux.

16. Petites annonces

- ❑ **La Biquetterie Walter de HIRTZBACH** vous propose, à partir du 1^{er} mars 2019, ses fromages frais de chèvre nature, parfumés aux fruits ou épices, pimentés, ... un vaste choix qui réglera vos papilles.

Le nature est à 2 € la pièce, les versions parfumées à 2,50 €. Sur commande sauf nature et stock.

Fabrication et vente au 37A rue de la Montagne à Hirtzbach, **ouvert le vendredi de 9 h à 19 h.**

Tél. : 03.89.08.71.25 – 07.82.65.91.82 – michel.walter0336@free.fr

Commandes possibles par téléphone ou internet. Vous pourrez même admirer les chèvres en venant sur place !

- ❑ **Particulier** loue logement 120 m² (2 chambres, salon/salle à manger, cuisine, sdb, parking et jardinet) situé au 1^{er} étage d'une maison individuelle – chauffage au fioul.

Loyer : 750 € + charges – Contact : 06.72.93.57.93.

- ❑ **Isabelle BRUNNER**, porteuse de nos quotidiens régionaux l'Alsace et les DNA a été très touchée par la générosité et les marques de sympathie que lui ont témoignées de nombreux abonnés, à l'occasion des étrennes de fin d'année et les en remercie de tout cœur.

Elle leur souhaite à tous une bonne et heureuse année 2019.

- ❑ **Stéphanie BOITEUX**, notre sympathique factrice rappelle qu'en sa qualité d'agent de La Poste, elle est à même de dispenser directement l'ensemble des services postaux à toute personne qui lui en ferait la demande : vente de timbres, envoi de colis, de lettres recommandées, services aux personnes âgées, etc... N'hésitez pas à la solliciter !

17. Etat Civil

- ❑ Naissance

- Le 17 décembre 2018 à ALTKIRCH est né Mathis qui fait la joie de ses parents, Laurent et Emilie DURTSCHER et de sa sœur Lola, demeurant ensemble 36 rue du Réservoir ;
- le 26 décembre 2018 à ALTKIRCH est né Yanis, premier enfant de Vincent PETER et Julie GUILLOU, demeurant 9 rue du 21 Novembre.

Ces derniers nés portent à 20 le nombre de naissances enregistrées dans notre commune en 2018.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents !

- ❑ Décès

Le 29 décembre 2018 à ALTKIRCH nous a quittés Jeanne FEDERSPIEL née MUNCK, dans sa 86^{ème} année.

18. Les grands anniversaires du mois de février 2019

65 ans :	Mme	WACH	Chantal née MOSER
66 ans :	Mme	BUETSCHA	Huguette née DROESCH
	M.	TEMPORINI	Lucien
67 ans :	Mme	VONESCH	Jeannette
68 ans :	Mme	ALBISSER	Violette née ISSENLOR
69 ans :	Mme	HARTMANN	Lucienne
70 ans :	Mme	PFLIEGER	Viviane née LIDIN
71 ans :	Mme	LEHMANN	Huguette née SCHLIENGER

73 ans :	Mme LAGROST	Annie née DURAIN
	Mme LIDY	Marie Odile née MUNCK
	M. BORNEQUE	Charles
74 ans :	Mme HEITZMANN	Claudette née MARTIN
75 ans :	Mme MISLIN	Marie Madeleine née HELL
	Mme MARTEAU	Chantal née KRAFT
78 ans :	Mme WALTER	Marie-Louise née FEDERSPIEL
81 ans :	Mme CANIARD	Monique née JUNDT
	Mme LUCARELLI	Marianne
82 ans :	M. MACKER	Raymond
86 ans :	Mme FREYBURGER	Armandine née HIGELIN
	M. PFLIEGER	Etienne
87 ans :	Mme HELL	Marthe née HASSLER
93 ans :	M. LITZLER	Raymond

Horaires d'ouverture de la Mairie de HIRTZBACH

Tél. : 03.89.40.99.21

Fax : 03.89.40.96.40

E-mail : mairie.hirtzbach@wanadoo.fr

	Matin	Après-midi
Lundi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Mardi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Mercredi	De 11 h 00 à 12 h 00	De 17 h 00 à 18 h 00
Jeudi	De 10 h 00 à 12 h 00	Fermé
Vendredi	Fermé	De 17 h 00 à 18 h 30
Samedi	Fermé	